

LE Journal de Nanterre



ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.

Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an..... 3

donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

A NOS LECTEURS

Nous avons fait un léger sacrifice pour offrir à nos lecteurs le portrait de notre chère et aimable Rosière, et nous remercions vivement M. Gautier, photographe, rue Thomas-Lemaitre, qui a bien voulu nous donner gracieusement une épreuve nous permettant d'arriver à temps pour être les premiers à vous l'offrir.



Mlle LAURE-FRANÇOISE BRETON
Rosière pour 1897

La Rosière de Nanterre

Bien avant 1818, Nanterre couronnait déjà une rosière, mais ce n'est qu'à cette époque que le Conseil municipal vota un prix de 300 francs à la jeune fille la plus vertueuse et la plus méritante.

Actuellement la somme allouée est supérieure à celle votée en principe car elle s'élève à 1.000 fr. dont 500 francs représentés par le trousseau et des bijoux et les autres 500 francs en un livret de caisse d'épargne.

La rosière couronnée en 1818 fut Mlle Madeleine Carthey; un de ses petits-fils fait actuellement partie de nos honorables conseillers municipaux.

Nous ferons quelque jour la publication de l'histoire des rosières, que nous savons être en préparation.

La rosière de cette année, Mlle Laure-Françoise Breton, coutu-

rière, âgée de 20 ans et 9 mois est une charmante jeune fille, qui, aidée de huit enfants, aide de toutes ses forces ses parents à élever leur nombreuse famille.

Cette année cinq candidates étaient en présence: Milles Hurcet, Breton, Pilate, Brulé et Bidan.

Au premier tour de scrutin Mlle Breton a obtenu la majorité des suffrages: 12 voix sur 17 votants.

Cinq voix attribuées à Mlle Brulé.

Et la rosière impose à l'élu des devoirs qui ne sont pas toujours agréables. Elle doit pendant une année assister à tous les enterrements et mariages religieux, elle est quêteuse à l'église et touche pour ces cérémonies un casuel qui la rémunère du temps qu'elle perd.

Avant son couronnement, la jeune fille s'inquiète de la fille d'honneur qui doit l'accompagner; c'est d'ordinaire une fille de propriétaire ou de commerçant qui est prise pour remplir cet office. En plus de cette fille d'honneur il faut une marraine ou couronneuse, faveur briguée par des gens aisés et riches, la marraine aimant à offrir des cadeaux à sa filleule.

Heureuses celles qui ont une marraine généreuse!

La couronneuse de cette année est Mme Lebouvier, dame de notre sympathique conseiller municipal.

Mlle Pujos, fille de M. Pujos, papetier, rue du Chemin-de-Fer, est sa demoiselle d'honneur.

Les sociétés locales se réunissent d'abord à la Mairie, puis vont, accompagnant la municipalité, chercher la rosière chez elle, place du Martray, tout à côté, cette année, de la mairie, et la conduisent à la Mairie, où une courte cérémonie a lieu, la remise des bijoux et du livret de Caisse d'Épargne.

Voici l'ordre du cortège:

Les Sociétés locales: Pompiers, Sauveteurs-Ambulanciers, société de gymnastique la Nanterrienne, Fraternelle, Union des Commer-

cants et Industriels, Sou Quotidien, etc., etc.

L'Harmonie l'Etoile, de Rueil. Le coussin de la couronne de la rosière avec quatre rubans portés par cinq jeunes filles.

Un groupe de petites filles en blanc et une petite fille avec l'ancien costume local de bergère, du temps de Sainte-Genève.

Le Maire conduisant la rosière de cette année. Le premier adjoint, la rosière de l'année dernière. Le deuxième adjoint, la demoiselle d'honneur.

Puis la couronneuse, Mme Lebouvier et M. Simonnet, représentant le Préfet de la Seine.

Puis les invités de la municipalité, les Conseillers municipaux et leurs dames, et les représentants de toutes les sociétés locales.

Le cortège se rend à l'église en passant par la rue de Saint-Germain et la rue du Chemin-de-Fer. C'est à l'église que la marraine couronne de roses blanches sa filleule.

Pendant la cérémonie du couronnement on entendra la Maîtrise de la paroisse et un chœur d'artistes de la paroisse.

L'orgue est brillamment tenu par Mlle Vincent.

Le sermon sera fait par M. l'abbé Lesserteur, chanoine à Montauban.

Ensuite le cortège reprend sa marche par la rue du Chemin-de-Fer, la rue Volant, la rue Saint-Denis, et revient à la mairie ou à lieu la cérémonie civile, la remise du diplôme et une matinée artistique dont voici le programme:

Matinée du dimanche 6 juin 1897, sous la direction artistique de M. Géo, avec le concours assuré de:

Mme Cécile Bernier, des Variétés; Mlle Jeanne Barthy, des Concerts Lamoureux; M. Géo, des Menus-Plaisirs; M. Chelu-Arlington, du théâtre Robert-Houdin; M. Philippe, pianiste-accompagnateur, et de l'harmonie l'Etoile de Rueil, sous la direction de M. Walter.

PROGRAMME
1. Harmonie l'Etoile de Rueil.
2. Le Prestidigitateur (Chelu), grande scène avec tous d'escamotage, par l'auteur, M. Chelu-Arlington.
3. Comment trouver-vous ça? (Géo), scène comique, par l'auteur, M. Géo.

4. Ma Grand-Mère (Paul Hesnion), chanson — B. La Peureuse (Géo et Resingel), par Mme Cécile Bernier.

5. Ma charmante Hirondelle (Géo et Master), romance, par Mlle Jeanne Barthy.

6. Vieilles Chansons de 1700 (Wecklein), chantées en duos, par Mme C. Bernier et Mlle J. Barthy.

7. Une Soirée chez Reniflard (Géo), saynète avec imitations, par l'auteur, M. Géo.

8. Divin Moment (Géo et Granier), mélodie, par Mlle Jeanne Barthy.

9. Duo des Pleurs et des Rires (Louis Varney), par Mme C. Bernier et M. Géo.

10. Harmonie l'Etoile de Rueil.

On reconduit alors la rosière chez sa marraine ou chez le maire.

FÊTE DE NANTERRE

LES DIMANCHE 6, LUNDI 7, JEUDI 10 ET DIMANCHE 13 JUIN 1897

Le dimanche 6 juin, jour de la Pentecôte, **Couronnement d'une Rosière**, avec le concours des sapeurs-pompiers, de l'Etoile de Rueil, de la Nanterrienne, de la Fraternelle, de l'Union des Commerçants de Nanterre, de la 72^e section du Sous-Quotidien et d'une délégation des sauveteurs-ambulanciers, dont le poste de secours sera établi sur la place de la Fête, n° 5.

A 1 h. 1/2, rendez-vous à la mairie, remise des bijoux à la rosière.

A 2 heures, cérémonie religieuse à l'église — couronnement.

A 3 h. 1/2, cérémonie civile à la mairie — remise du diplôme — allocation. Concert sous la direction de M. Géo.

Nota. — On peut se procurer des billets, à la mairie, et le jour même à l'entrée de la mairie et de l'église, à partir de 1 heure. Prix 1 franc.

Brillante fête sur la place et sous le bel ombrage des boulevards.

Théâtres, jeux de toutes sortes, marchands forains, etc. — Brillantes illuminations. — **Grand Bal Willis**, musique à grand orchestre.

Le lundi 7 juin, à 2 h. au square de la Gare, grand concert par l'harmonie de la Gare, sous la direction de M. Thomas.

A 3 heures, sous la tente du bal, grand bal d'enfants, avec distribution de jouets. Le soir, bal de nuit — nouvelles illuminations.

Jeudi 10 juin 8 h. soir, sous la tente du bal, **Représentation de bienfaisance**, sous le patronage de la municipalité. Rien des Agences, vaudeville en 1 acte de M. Edmond Mize; *Niniche*, opérette en 3 actes de MM. Alfred Hennequin et Albert Millaud, musique de M. Boulard.

FER BRAVAIS

TONIQUE et RECONSTITUANT
ADOPTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — Exiger la Véritable Marque.

ÉPURATION DE LITS DE PLUMES
et Nettoyage de Literie après décès

Nouveau Système de Machine à carder les Matelas
Spécialité de Matelas bordés
Fabrique et réparations de Sommiers en tous genres
Fourniture de Laine, Crins, Plumes et Duvets, Toile et Coutil

A. MELIN Fils
17, rue Saint-Germain, à NANTERRE (Seine)

Vente et Location de Literie, Tapiserie et Ébénisterie
Spécialité de Couvre-pieds piqués à la main

Maison MUFFAT-MUDRY
51, Rue du Chemin-de-Fer — NANTERRE

SPÉCIALITÉ D'HUILES & VINAIGRES
de toutes espèces

SAVON BLANC DE MARSEILLE

USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE		Livraison à domicile dans les 24 heures de la commande
Pris à l'usine	Rendu en cave	
N° 0	1 fr. 40	1 fr. 50
N° 1	1 fr. 30	1 fr. 40
N° 2	1 fr. 20	1 fr. 30
Grésillon	1 fr. 00	1 fr. 10

Par 50 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 5 centimes.
Par 100 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 10 centimes.

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie

Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 25
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 50

NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

Edmond HUBY
36, RUE DE SAINT-GERMAIN, A NANTERRE

fondée en 1869

SUCCURSALE
22, Rue de Maurepas, à RUEIL (S.-et-O.)

BILLETS DE DÉCES
en une heure
Depuis 5 francs le cent

BILLETS DE MARIAGE
PAPIER ANGLAIS
Depuis 5 fr. le cent

Cartes de Visite, de Bal, de Menus et de Naissances

CARTES DE COMMERCE
EN TOUTS GENRES

JOURNAUX, BROCHURES, STATUTS
Compte-Rendus, Prospectus
PRIX-COURANTS, Programmes, CIRCULAIRES

FACTURES, REGISTRES, TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
LIVRES À SOUCHE, MANDATS
Travaux de luxe en noir et couleurs

RELIURE & BROCHURE
PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

Imp. E. HUBY, 36, rue St-Germain, à Nanterre, et 22, rue de Maurepas à Rueil.

Bachelet père
ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE
76, Rue du Chemin-de-Fer
NANTERRE

Avis aux Commerçants
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Tout commerçant peut s'adresser au Bureau central, à la Bourse de Commerce de Paris, rue du Louvre, lequel a pour but de le mettre en rapport avec les maisons de toutes natures dont il peut avoir besoin: Banque, Assurances, Escomptes, Prêts, Procès, Représentation, Renseignements, Contentieux, Brevets d'invention, etc., etc., et de le renseigner sur tout ce qui a rapport au commerce.

G. A. BARON
Constructeur-Mécanicien
Médaille d'Or — Paris 1895

TRAVAUX DE PRÉCISION
Pièces de tours sur bois et tous métaux
Travail à Façon

USINE A VAPEUR
Installation, neuf et entretien d'usines en tous genres
Bicyclettes et Tandems sur commande
Location
Réparation de Machines en tous genres

7, Rue du Chemin-de-Fer, 7
NANTERRE (Seine)

PRÊTS sur signature, à toutes personnes solvables. — Discretion. — Ecr. Caisse d'Escompte, 10, rue Joubert. Paris.

CABINET DE M. LAMOUREUX

GÉRANT DE PROPRIÉTÉS
RUEIL -:- 8, Boulevard des Tilleuls, 8 -:- RUEIL
(FONDÉ EN 1881)

Vente, Achat et Location de toutes Propriétés

MEUBLÉES OUBNON
Châteaux, Fermes, Forêts, Chasses, Hôtels particuliers

MAISONS DE RAPPORT & DE CAMPAGNE
sur Paris, Banlieue et Province

VILLAS AUX BORDS DE LA MER (Manche, Océan, Méditerranée)

GÉRANCE DE MAISONS
PERCEPTION DE LOYERS & FERMAGES — EXPERTISES
ETATS DE LIÈUX

VENTE & ACHAT DE VALEURS DE BOURSE
Par Agent de Change

PAIEMENT DE COUPONS & ARRÉRAGES
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES & EN RENTES VIAGÈRES

CONSULTATIONS & RENSEIGNEMENTS GRATUITS

CONTENTIEUX DE FRANCE
211, Rue Saint-Honoré — PARIS
(42^e ANNÉE)

PAUL BIGNON
Ancien Clerc à Paris, ancien Notaire

AVANCES SUR SUCCESSIONS * ACHATS DE DROITS SUCCESSIFS

DIRECTION DE TOUS PROCÈS
CONCORDATS, LIQUIDATIONS, SÉPARATIONS, DIVORCES
RÉVISION DE FRAIS, DÉDUCTION D'ACTES
PRÊTS, VENTE, ACHAT & GÉRANCE D'IMMEUBLES

RECouvreMENTS DE CRÉANCES SANS FRAIS
Représentation aux Faillites

CONSULTATIONS DE 4 A 6 HEURES

HUILE - ALSACE - LORRAINE
Demander échantillon gratuit chez M. E. Garrette, 5, rue du Chemin-de-Fer, à NANTERRE (Seine).

ASSURANCES

Assurance-Vie, à partir de 0.75 c. par mois pour mille fr. au décès.

Assurance-Incendie, tarifs et conditions exceptionnelles.

Assurance-Accident, tarifs et conditions exceptionnelles.

Assurance-Grêle, et autres fléaux, tarifs et conditions exceptionnelles.

Conditions d'assurances aux Compagnies de première sécurité. Meilleur marché que n'importe où.

Ecrire pour tous renseignements gratuits au Directeur du Bureau Central du Commerce, à la Bourse du Commerce de Paris. — Un agent passera à domicile.

CALLIGRAPHIE COMPTABILITÉS

E. SILVESTRE
Membre et Lauréat de l'Académie nationale
3, rue de Nanterre, à RUEIL

se charge de tous travaux calligraphiques, copies, rédactions, factures, correspondances. — TENUES DE LIVRES partie simple ou double. — Prix avantageux

Nota. — Il exécute les travaux chez lui ou au domicile du Client.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Le dimanche 13 juin, à 8 heures du matin, Tir à l'arme de guerre, avec prix, pour les Sapeurs-Pompiers.

A 2 heures de l'après-midi, sur le boulevard du Midi: Jeux divers, avec prix, pour les demoiselles et les jeunes gens de la ville.

A 3 heures, sur l'avenue de Rueil: Fête Vélocipédique, organisée par « l'Union des Commerçants » de Nanterre.

A 4 h. 1/2, place de la Fête: Ascension du ballon l'Union, monté par M. Emile Saint-Aubin, élève de M. Lachambre. — Pendant les jeux et le gonflement du ballon, Concert par l'Etoile de Rueil, sous la direction de M. Walter.

A 9 h. 1/2 du soir, place de la Boule, Feu d'artifice, par M. Balossier. — Nouvelles et brillantes illuminations. — Grand bal de nuit.

M. Hennape nous prie d'insérer la lettre suivante qu'il vient d'adresser à l'auteur présumé de l'article paru dans la Gazette le 4 juin.

Monsieur, J'avais fait une longue réponse à l'article paru dans la Gazette de samedi, sous le pseudonyme Unkisait, mais en relisant plus attentivement l'article, je m'aperçois que sous le couvert d'affaires municipales, on cherche à placer la question sur le terrain personnel.

Bien qu'il ne soit pas signé, d'après les considérants relatifs au boulevard du Nord, j'ai présumé que vous en étiez l'auteur. D'autres renseignements qui me parviennent me confirment dans cette opinion.

Dans ces conditions voulant couper court à toute polémique de ce genre, j'ai l'honneur de vous prier par lettre recommandée, de me dire si vous vous en reconnaissez l'auteur.

J'attends cette réponse par retour du courrier. Recevez, Monsieur, mes salutations.

A. HENNAPE. 13, place de la Fête, Nanterre.

Réponse à « Unkisait »

Une personne qui signe finement: Unkisait, et qui se qualifie de: « Electeur et contribuable à Nanterre depuis 20 ans, qui n'a jamais été conseiller municipal et qui n'a nullement l'intention de le devenir, » ou! ils sont peut-être trop verts les raisins électoraux? prétend, qu'à propos des articles que j'ai publiés dans ce journal, pour protester contre les polémiques injurieuses des adversaires de la municipalité, que j'ai fait quelques aveux dénotant chez moi la crainte de m'être fourvoyé, que je demande la lumière (???) et que je plaide les circonstances atténuantes. Et mon initiateur, partant de là, me trouve un bon naturel et me félicite en me faisant remarquer que mon désir (?) est un peu tardif. (Je ne pouvais pourtant pas aller de rue en rue, de maison en maison dans Nanterre, chercher le très bon monsieur Unkisait qui depuis 20 ans, etc., etc.)

Cela dit l'Unkisait prend sa lampe d'Aladin et m'éclaire. C'est les contes des Mille et une Nuits qui commencent:

Il y a 18 mois, Nanterre était tranquille, il y avait le Conseil cher à M. Unkisait, tous braves et honnêtes gens de valeur. Tout allait pour le mieux, il y avait bien quatre opposants, mais c'est là quantité négligeable.

Quant ils ne parlaient pas dans le sens de la majorité on leur enlevait la parole et tout était dit, je n'oublie pas

la dernière séance de ce Conseil à laquelle j'assistais, quoique nouvel habitant de Nanterre, et la façon délibérée employée à l'égard des membres de l'opposition.

Tout allait pour le mieux, me raconte mon interlocuteur, mais virent les élections municipales de 1896. Il y avait deux listes. Celle de la majorité du Conseil d'alors lutta mollement, dédaigna faire des réunions. L'autre lutta énergiquement, critiqua la gestion des conseillers sortants.

Et triompha. Triompha, oui, dès le premier tour du scrutin puisque leurs adversaires sortirent de la lutte écartés, que vous l'avez vu que j'y fasse. Les conseillers sortants n'avaient qu'à lutter aussi énergiquement que les autres, ils n'avaient qu'à démontrer qu'ils avaient fidèlement rempli leur mandat, d'un bout à l'autre, et à rendre des comptes à leurs mandataires. Quand on sollicite les voix du peuple on ne dédaigne pas les réunions publiques où il se trouve. Au contraire, on en organise et on fait la propagande pour la cause qu'on défend. Je passe sous silence les racontars visant la corruption électorale. Dans toutes les élections les battus font les mêmes reproches aux vainqueurs, alors que souvent ces derniers, et c'est le cas ici, ont dépensé beaucoup moins d'argent que les autres pour triompher, quant à dire qu'on accusa l'ancienne municipalité d'avoir mis 50,000 fr. dans ces poches, c'est une calembredaine qui ne vient là que pour les besoins de la cause.

Il y eut discussion sur la question, on parla de déficit, on produisit des chiffres auxquels on opposa d'autres chiffres, l'électeur put vérifier, il put en toute connaissance de cause juger le pour et le contre sans qu'il y eut calomnie.

Le suffrage universel préféra la liste Hennape à la liste Bizot. Tout le problème est là et tout ce que vous pouvez dire ne fera pas que cela ne soit pas.

Voulez-vous savoir pourquoi la masse électorale donne ses préférences, à l'une au détriment de l'autre? Parce que dans l'une elle vit des gens paraissant soucieux des intérêts du peuple, elles les vit dans les réunions, put les interroger, leur demandant leur programme, leur faire prendre des engagements. Ce résultat a été désastreux pour la liste Bizot parce que les ouvriers n'aiment pas qu'on les dédaigne et qu'on les insulte, ils n'aiment pas qu'on dise en parlant d'eux comme vous le faites aujourd'hui: « Il fallait un certain toupet et une foi robuste dans la bêtise de certains électeurs. » Pourquoi voulez-vous que ces électeurs que vous dédaignez, que vous méprisez, que vous traitez d'imbéciles, votent pour vous. Ils sont le nombre et imposent leur volonté. Je le répète encore, d'un côté ils ont trouvé une liste républicaine, ayant le respect du suffrage universel, composée de sincères démocrates, de braves et honnêtes gens (il y en a partout je vous l'assure) aussi capables sinon mieux de gérer les affaires de la ville que leurs adversaires, et de l'autre une liste qui en majeure partie était composée de réactionnaires ou anciens réactionnaires, dédaigneux du peuple et de ses prérogatives.

Les électeurs républicains ont voté pour les uns contre les autres. Ils ont bien fait et je ne puis que les féliciter de cette victoire électorale, moi qui apprécie et connaît toute la valeur de la classe ouvrière.

Il y a des choses dont il faut savoir se consoler, cher monsieur Unkisait. D'ailleurs, quelle valeur aurait eu pour vous autres un mandat donné par une majorité formée par la bêtise de certains électeurs (Voilà une phrase qu'on n'oublie pas à Nanterre, vos amis peuvent en être persuadés).

Je glisse, n'est-ce pas, sur votre affirmation que la liste de l'ancien Conseil aurait passé au second tour si elle s'était maintenue et aussi sur le chiffre des abstentions. Cela ne tient pas debout.

Je passe sur les travaux de la Mairie: de l'avis du public, de tous ceux qui journellement ont à faire à la mairie ces constructions: s'imposaient et étaient indispensables. Il paraît que l'état de délabrement et la malpropreté était plus, que notoire.

Vous parlez des 1,000 fr. votés pour le Maire. Permettez-moi de vous dire qu'avec tous les républicains avancés, je suis partisan de cette mesure, pour tous les Maires. Je suis de ceux qui estiment que tous les citoyens pauvres ou riches ont le droit d'occuper toutes les situations. Celle de Maire est honorifique et coûteuse pour celui qui la détient, il lui faut donc le remboursement des frais obligatoires qui lui incombent. C'est le principe démocratique. C'est juste. Cela fera disparaître les petites dominations locales de jadis, ce sera la fin du privilège des riches. C'est une question de principe à mon avis très importante.

Il n'y a pas de subvention annuelle pour le journal de M. le Maire attendu que ce magistrat n'a pas de journal. On a voté 600 fr. pour publicité des séances et rapports du Conseil. Les rapports et compte-rendus sont ensuite imprimés et affichés. C'est le prix de ces rapports, de ces affiches, des travaux en un mot qui sont demandés à un imprimeur, qu'on paie 600 fr. par an. Notez bien qu'une subvention à un journal ne sera jamais autorisée par le préfet de la Seine.

Préférez-vous que les contribuables qui n'assistaient pas aux séances, soient dans l'ignorance sur ce qui se passe au Conseil? C'est un moyen de contrôle excellent dont vous devriez être heureux, vous avez ainsi toujours en mains les arguments pour combattre les élus d'hier.

C'est une mesure démocratique dont les réactionnaires seuls pourront se plaindre.

Un second appareil étant considéré comme nécessaire, indispensable même, pour la population. La Municipalité a nommé pour cet emploi un citoyen qui en a été jugé digne. Elle a peut-être oublié pour procéder à cette nomination de consulter les anciens conseillers municipaux du simplement "M. Unkisait" mais que voulez-vous, je ne puis sérieusement pas l'en blâmer.

Vous dites que des électeurs ont protesté contre l'emploi des fonds communaux. Mais où? Quand? Puis-je sérieusement prendre au sérieux une réunion de 160 électeurs. — Six quarterons, bonne mesure, quand à l'ordre du jour voté à l'unanimité je n'ai pu le trouver dans le Journal de Nanterre, parce que je crois qu'on oublie volontairement de convoquer ce journal à assister à la séance. Voulez-vous connaître réellement l'opinion des électeurs? convoquez une réunion publique, invitez les conseillers municipaux et alors nous connaîtrons le sentiment de la population. Je doute qu'il vous soit favorable. J'organiserai volontiers avec vous cette réunion si le cœur vous en dit.

Vous appelez cela un ensemble de faits, alors qu'il s'agit simplement de l'énumération d'allégations inexacts sans aucune valeur, que je n'ai pas la prétention d'empêcher. Si c'était toujours ainsi, ce serait de la bonne polémique si elle n'était pas toujours pimentée d'injures et de diffamation à côté, contre des individualités dont on a passé au crible la vie privée. J'ai reproché, dès le début de mes articles, aux adversaires de la municipalité d'employer des moyens déloyaux, j'ai ajouté que jusqu'à présent dans ce journal on n'avait jamais attaqué personne, alors que contrairement il avait fallu constamment se défendre contre d'odieuses insinuations, je l'affirme à nouveau.

Quant à l'histoire de la souscription pour les familles des victimes de la catastrophe du Moulin-Noir, vous feriez mieux d'avouer qu'il y a eu là une arrière pensée électorale dirigée contre la municipalité. Quant un pays est en deuil l'union s'impose. C'est dans un but contraire qu'on a agi, j'en parle d'autant plus

mon aise que je suis parmi vos modestes souscripteurs et je trouve que la meilleure réponse que vous avez à faire consisterait à publier vos comptes. Finissez la-dessus malgré votre prière, j'insiste beaucoup, nous terrons après à qui cela sera le plus désagréable.

Avant de terminer permettez-moi de vous conseiller de ne pas parler de « vestes » quand vous défendez vos amis qu'on a surnommés « les écartés », C'est avouer de d'un goût douteux. Ils ont dû faire une bien désagréable grimace en vous lisant.

Enfin je tiens à vous dire M. Unkisait que je n'ai jamais insulté personne et que je n'ai jamais eu à m'occuper du Comité occulte. Tous mes articles ont été signés par conséquent l'observation ne saurait me viser. Je suis toujours poli, c'est chez moi une habitude, habitude que vous semblez ne pas avoir en revanche, si j'en juge par votre début du loag, plaideur auquel je réponds et qui affecte d'adresser à un M. X... alors que vous aviez l'intention de vous adresser à moi. Je m'insiste pas, cela n'a pas d'importance, je vous le répète, c'est une question d'habitude.

E. CARPENTIER.

LES BONNES ODEURS

Nous nous faisons l'écho de nombreux habitants du centre de la Ville, se plaignant, à juste raison, des odeurs qui s'échappent des bouches d'égoût, surtout par les temps orageux que nous subissons en ce moment.

Faire aller directement dans les égouts, les purins et aux ménagères, qui auparavant circulaient dans nos ruisseaux c'est très bien, mais maintenant c'est une autre affaire, il est impossible aux boutiquiers habitant près des bouches des dits égouts, de tenir leur porte ouverte, et cela pas plus le matin que le soir; cette situation devient insupportable, pas d'air par devant, les trois quarts du temps, pas d'air par derrière, cela pourrait de l'avis même des médecins du pays devenir, dangereux pour la salubrité et l'hygiène de nos habitations, et pour la santé de chacun.

Aussi protestons-nous avec la dernière énergie et demandons nous à la municipalité de bien vouloir agir auprès de l'administration compétente pour qu'on mette des fermetures automatiques à toutes les bouches d'égoût de l'agglomération, ce sera toujours autant de mauvaises odeurs enlevées.

Le progrès impose des dépenses nouvelles. Ce n'est pas une raison parce que quelques vieux rétrogrades sont réfractaires à toutes les idées nouvelles pour qu'on agisse absolument à leur guise. Ils ont beau dire: « Dans notre temps, les rues n'étaient nettoyées que quand il pleuvait, dans notre temps il n'y avait pas autant de cantonniers, dans notre temps il mourrait moins de monde à Nanterre que maintenant, dans notre temps on ne lisait pas de journal et on vivait tout de même, » etc., etc.

S'il y avait moins de cantonniers, il y avait moins de rues aussi, n'est-ce pas. Il y avait aussi moins d'habitants puisque la population a doublé depuis quelques années, il ne serait donc pas extraordinaire que le nombre des décès eût également doublé.

Et si l'on veut que le pays continue à progresser il faut absolument le rendre sain, propre et habitable. Depuis longtemps nous demandons une balayeuse municipale. Il ne manque pas non plus de vieux ouvriers sans travail, qui, pour un salaire raisonnable se chargeront du balayage des ruisseaux, au fil de l'eau, ce qui améliorera l'état de chose actuel.

Ainsi, par exemple, devant les bureaux de notre journal, qui se trouvent en plein centre du pays, on a beau balayer plusieurs fois pendant que l'eau coule, quand arrive notre vrai tour de balayer, il y a belle lurratte que l'eau ne coule plus,

et il existe en cet endroit, en tout temps un amas de boue fétide qui, avec les deux bouches d'égoût dont nous jouissons depuis peu, nous oblige à tenir notre porte hermétiquement close toute la journée. Les personnes habitant au milieu de jardins et qui passent dans notre coin, se sauvent bien vite en se bouchant le nez, ce qui n'est pas le moyen de faire beaucoup d'affaires, et pourtant nous ne sommes qu'au commencement des châtiments.

Nous n'avons pas de jardins, nous autres commerçants, et nous regrettons vivement de ne pouvoir, une fois notre longue journée faite, respirer la fraîcheur sur le pas de notre portes.

Nous sommes certains, en écrivant ceci d'être l'interprète de tous les commerçants de Nanterre et, s'il le faut, nous pétitionnerons à l'effet d'obtenir ce que nous demandons avec insistance.

La Nanterrienne

La Nanterrienne a délégué dimanche un groupe de ses gymnastes à l'occasion de la fête militaire organisée par la Société de Gymnastique et de Tir, La Fraternelle de Saint-Germain-en-Laye.

Cette dernière ayant prévu dans son programme un championnat de courses et de sauts entre toutes Sociétés présentes à la fête, nous donnons ci-dessous les résultats obtenus par les gymnastes de notre Société de Gymnastique.

Championnat de courses de vitesse 400 mètres, 1er Prix, Vincent Auguste, de La Nanterrienne par 3 mètres d'avance, 2e prix Etienne de La Nanterrienne par 1 mètre d'avance sur 24 concurrents.

Championnat de saut en hauteur, Vincent Auguste, Gustal Henri, classés 2e ex-æquo, avec hauteur de saut de 2 m. 90.

Championnat saut en longueur, Vincent, resté 1er par élimination pour une distance franchie de 5 m. 65.

De plus, le gymnaste Saintier a été avisé qu'il était classé 2e au concours de Bond-Saint-Eloi, ce qui porte à 6 le nombre des prix individuels de La Nanterrienne à ce concours.

Comité des Fêtes du Quartier de la Gare

Une réunion de ce Comité a eu lieu chez M. Bouy, mercredi dernier, l'abondance des matières nous oblige à en remettre au prochain numéro le compte-rendu.

Voilà la composition du bureau du Comité. Président: M. Grelet; Vice-Président: MM. Bouy et Léveque; Secrétaire: M. Perrot; Secrétaire adjoint: M. Favre; Trésorier: M. Montigny; Trésorier adjoint: M. Huby; Commissaire général: M. Hébert; Commissaires organisateurs: MM. Cauchois et Bréillon.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Vuillemot, Suzanne, avenue de Puteaux, 51; Rémond, Georges, avenue de la République, 75; Le Breton, Victor, avenue de la République; Gaucher, Georges, route de Paris, 63; de Saint-Michel, Maurice, route de Paris, 17.

Publications. — M. Faguer, à Paris, et Mlle Houssin, à Nanterre; M. Hemmerlé, à Puteaux, et Mlle Sugg, à Nanterre.

Mariages. — M. de Vriendt, et Mlle Demil, à Nanterre; M. Pigny, et Mlle Gadeau, à Nanterre; M. Goubiot et Mlle Thomas, à Nanterre; M. Le Bars, à Swansea (Angleterre) et Mlle Vireux, à Nanterre.

Décès. — Enfant Dumont Marguerite, 1 an 1/2, rue Saint-Germain, 50.

Chambre des Députés

Discours de M. Berteaux pour l'assainissement de la Seine

Le projet de captation des eaux du Loing et du Lunain, au projet de la ville de Paris, a donné lieu à une discussion qui a duré plusieurs séances.

Sur cette question à laquelle, ainsi qu'on le verra ci-après se rattaché celle de l'assainissement de la seine, M. Berteaux a prononcé un excellent discours, fréquem-

ment applaudi par toute la Chambre. Nous sommes heureux de pouvoir en publier ici les passages les plus importants.

Après s'être déclaré partisan de l'adduction d'eau de source, M. Berteaux rappelle les conditions de l'emprunt de la ville de Paris autorisé par la loi du 10 juillet 1894.

Cet emprunt était destiné d'une part à acheter de nouveaux terrains d'épandage afin que la Seine ne fut plus polluée par les eaux de vidange, et à continuer le projet de tout à l'égoût; d'autre part, à donner à tous les habitants l'eau potable nécessaire et à supprimer de chaque maison l'eau de Seine.

Or, la ville de Paris s'est hâtée de commencer par la fin, par les travaux qui devaient venir en dernier lieu et comme le complément des premiers, par la simple raison qu'elle en tirait un gros bénéfice.

M. le Préfet déclare immédiatement le tout à l'égoût obligatoire et mit aussitôt en recouvrement la taxe afférente à cette mesure, avant même que l'emprunt qu'elle devait juger n'eût été contracté!

L'arrêté fut cassé, il est vrai, par le Conseil d'Etat, mais il fut repris sur d'autres bases et remplacé par un autre l'année dernière.

Après cet exposé, l'orateur continue en ces termes: En 1894 l'administration de la ville de Paris est venue demander à la Chambre d'étendre l'expérience de l'utilisation des eaux d'égoût, je me suis fait à cette tribune le défenseur des intérêts d'une région qui se voyait doublement menacée. D'une part les projets de la ville inquiétaient la villégiature, qui est l'une des sources de nos revenus; d'un autre côté, elle alarmait l'agriculture elle-même qui pouvait se croire très justement menacée par la concurrence de la culture administrative, pratiquée à grands frais sur les champs d'épandage.

La Chambre n'a pas partagé nos craintes; elle a accepté le projet de loi. Dès lors, nous étions bien obligés de nous incliner: on nous imposait l'épandage. Mais d'autre part, la loi prescrivait impérativement pour une époque déterminée, c'est-à-dire au plus tard pour le 10 juillet 1899, l'épuration complète de la Seine. C'était pour les riverains du fleuve une compensation qui avait son prix. Nous ne pouvions plus exiger qu'une chose: l'exécution du programme tracé.

Malheureusement, je suis bien obligé de déclarer que la façon dont la ville de Paris comprend et poursuit son œuvre n'est pas très rationnelle, et peut-être même pas très loyale.

Une fois le vote de la loi obtenu, les actes ne se sont plus trouvés d'accord avec les promesses. On devait préparer les champs d'épandage. Qu'a-t-on fait? Je sais bien que la ville de Paris a acheté un certain nombre d'hectares, — très peu d'ailleurs; je sais, d'autre part, qu'elle a traité à l'amiable avec un certain nombre de cultivateurs pour l'épandage facultatif. Mais on est si loin d'avoir aménagé un seul hectare nouveau que, sur les surfaces d'Achères mises à la disposition de la ville par la loi de 1889, il y a encore 200 hectares complètement inutilisés. (Très bien! très bien! à gauche.)

A tel point que si je demandais à M. le préfet de la Seine: Etes-vous bien sûr qu'au plus tard, le 10 juillet 1899, vous aurez exécuté la disposition impérative de la loi, celle qui veut qu'à cette époque les champs d'épandage soient complètement prêts et que la ville ne jette plus rien en Seine? je suis persuadé

que M. de Selves serait obligé de répondre que rien n'est fait à cet égard et qu'il ne peut prendre aucun engagement.

M. le commissaire du Gouvernement. Mais si fait! c'est une erreur. M. Berteaux. Vous en prenez l'engagement?

M. le commissaire du Gouvernement. Parfaitement! Ce sera fait dans le délai.

M. Berteaux. Je prends acte bien volontiers de cette déclaration, et remercie M. le préfet de la Seine de son engagement formel, tout en avouant que sa promesse me laisse un peu sceptique.

Parmi les travaux qui étaient prescrits par la loi de 1894, un seul a été exécuté: celui qui se poursuit aux frais des propriétaires, le tout à l'égoût, parce que c'est le seul qui rapporte à la ville de Paris. Mais tous les autres travaux dont la dépense est à sa charge, comme l'acquisition des champs d'épandage, l'extension des conduites, tous ces travaux n'ont pas été faits.

Depuis 1894, la ville de Paris s'est singulièrement pressée, comme je vous le disais, de réaliser à son profit les avantages que contenait la loi. Cette loi est du 10 juillet 1894; moins d'un mois après, à la date du 8 août 1894, le préfet de la Seine prend un arrêté réglementaire. C'est cet arrêté qui a été annulé par le conseil d'Etat pour excès de pouvoir.

Puis le 24 décembre 1894 et le 30 décembre 1895 nous trouvons deux arrêtés collectifs, qui mettent en demeure un certain nombre de propriétaires d'avoir à effectuer la transformation de leur système de vidange.

Il faut les voir ces arrêtés au Bulletin municipal, où ils occupent à eux deux plus de sept colonnes de tout petit texte serré menu! A combien de maisons s'appliquent-ils? Si je le demandais à l'administration de la ville, il est probable qu'elle serait embarrassée pour me répondre, car elle est avare d'explication sur ce point.

J'ai heureusement à ma disposition un certain nombre de moyens de contrôle, dont je ne veux faire passer en ce moment qu'un seul sous les yeux de la Chambre.

(A suivre).

DÉFINITIONS

Avarice. — Caisse d'épargne des héritiers. Exécuteur des hautes œuvres. — Un homme qui a du pain sur la planche.

CHRONIQUE AGRICOLE

M. le Président des Cultivateurs de Rueil a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les Cultivateurs, la lettre qu'il a reçu de M. Rivière directeur de la station agronomique du département de Seine-et-Oise.

Monsieur le Président. Afin d'atténuer dans une certaine mesure les dégâts causés aux vignes de votre région par les intempéries gélées noires qui sont survenues dans le courant de la semaine dernière, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir porter ces courtes indications à la connaissance des membres de votre Association.

La taille en vert des bourgeons détruits étant une opération indispensable à exécuter quand les gélées se sont produites avant la floraison, il n'y a pas lieu de la différer. Tous les bourgeons des vignes conduites à broches (ou à coursons seront donc taillés à deux yeux francs au-dessus de leur base, si ces bourgeons ne sont pas complètement gelés et si leur empatement si ils ont été entièrement détruits. C'est aux yeux stipulaires, aux yeux des sous bourres qu'on aura recours dans ce dernier cas. Quant aux vignes conduites à long-bois ou rabattus les long-bois au-dessus des yeux de leur base qui ne seraient pas encore développés. On pourra ainsi obtenir une récolte partielle ou tout au moins posséder de beau bois pour assoir la taille de l'année prochaine. C'est avec le sécateur que devront s'exécuter ces tailles, car il faudra s'abstenir d'abattre les bourgeons gélés avec les doigts dans la crainte d'abîmer les yeux de leur base.

L'Imprimeur-gérant: E. HUBY.

Si d'autres renseignements vous étaient utiles je me tiens à votre disposition pour vous les fournir sans tarder.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée. Le professeur départemental Directeur de la Station agronomique. GUSTAVE RIVIÈRE.

LA SEMAINE ASTRONOMIQUE

DIMANCHE 6 JUIN 1897. — Jour de la Pentecôte, 157e jour de l'année. — Lever du soleil à 4 h. coucher à 7 h. 57 m. — Lever de la lune à 9 h. 41 m.; coucher à 11 h. 46 s. — 6e jour de la lune.

LUNDI 7. — 158e jour. — Lever du soleil à 4 h. coucher à 7 h. 58 m. — Lever de la lune à 10 h. 55 m.; coucher à 0 h. 0 m. — 7e jour de la lune.

MARDI 8. — 159e jour. — Lever du soleil à 4 h.; coucher à 7 h. 58 m. — Lever de la lune à 0 h. 11 m. s., coucher à 0 h. 3 m.; 8e jour de la lune, premier quartier à 7 h. 12 m. m., Fête de Saint-Médard.

MERCREDI 9. — 160e jour. — Lever du soleil à 3 h. 59; coucher à 7 h. 59 m. — Lever de la lune à 1 h. 30 s. coucher à 0 h. 19 m.; 9e jour de la lune.

JEUDI 10. — 161e jour. — Lever du soleil à 3 h. 59, coucher à 8 h. — Lever de la lune à 6 h. 52 s.; coucher à 0 h. 87 m. — 10e jour de la lune.

VENDREDI 11. — 162e jour. — Lever du soleil à 3 h. 59 m., coucher à 8 h. m. — Lever de la lune à 4 h. 18 s., coucher à 0 h. 58 m., 11e jour de la lune.

SAMEDI 12. — 163e jour. — Lever du soleil à 3 h. 58 m., coucher à 8 h. 1 m., — Lever de la lune à 5 h. 46 s., coucher à 1 h. 24 m., 12e jour de la lune.

Pendant la semaine les jours croissent de 5 m. le matin et de 13 m. le soir.

VINS NATURELS.

Les personnes qui croient ne pas pouvoir se procurer du bon vin à Nanterre, sont dans l'erreur, pour ma part, je peux leur assurer que tous les vins que je vends au n° 5 de la rue du Chemin-de-Fer, au litre et en fûts, sont de provenance directe de propriétaires, et par conséquent naturels. Il s'en trouve pour tous les goûts et pour toutes les bourses, depuis 86 fr. la pièce jusqu'au prix les plus élevés, les meilleurs crus de Carthage, Bordeaux, Bourgogne et du Midi. Le grand succès qu'obtient ma maison vient de ce qu'elle livre toujours les mêmes vins. — Garrette, 5, rue du Chemin-de-Fer.

M. BERGUT

Chirurgien-Dentiste 96, RUE DE RIVOLI, 96 PARIS

a l'honneur d'informer les habitants de Nanterre qu'il continuera, comme par le passé, à recevoir à NANTERRE MAISON LEVEQUE, tous les JEUDIS, à 2 h., et les prie de se faire inscrire et de prendre heure chez M. Lévêque, le Mercredi avant midi.

La Maison CIR & Cie

47, Rue du Chemin-de-Fer, à Nanterre, demande un apprenti Charron ou Forgeron.

Compagnie du Tramway à vapeur de Paris à Saint-Germain

SERVICE DES TRAINS du 11 Avril 1897 au 2 Novembre inclus

Départ de Paris-Etoile pour Nanterre: à 6 h. 45' matin, et à partir de 7 h. 45' matin, deux départs par heure, à l'heure 45, et à l'heure 15', jusqu'à 11 h. 45 m., du soir. — Départ de Nanterre pour Paris-Etoile: à 6 h. 51' matin, 7 h. 51 m. matin, et à partir de 8 h. 51' matin, deux départs par heure, à l'heure 51, et à l'heure 21, jusqu'à 11 h. 21 m. du soir.